

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 03

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :** *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

COMPTE DE GESTION

EXERCICE 2019

PORTS

*Etaient représentés* :  
*Adjoint* : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)  
*Conseillers Municipaux* : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200728-DEL20200703-DE  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte de Gestion des Ports, établi par le Receveur Municipal de Saint-Cyr sur Mer pour l'année 2019,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 20 juillet 2020,

Vu la consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 20 juillet 2020,

Vu le Compte Administratif des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2019,

Considérant l'identité de résultat entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 voix POUR

6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

le Compte de Gestion des Ports des Lecques et de la Madrague - exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY